

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

ORDRE DU JOUR :

Présentation du dispositif participation citoyenne

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- Syndicat des Eaux de Montregard : mise à disposition des biens
- Critères d'utilisation du boulodrome municipal

AFFAIRES FINANCIERES :

- Subventions aux associations sportives

AFFAIRES FONCIERES :

- Transfert biens de section Malataverne et La Villette

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Décision du Maire
- Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.
- *Appel des conseillers municipaux - quorum*

Monsieur Le Maire fait procéder à l'appel des conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil Municipal afin de vérifier :

- la présence du quorum (articles L.5211-1 et L. 2121-17) ;
- les pouvoirs éventuellement donnés par des conseillers municipaux absents à des conseillers municipaux présents.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (2).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN (2).

- Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Cédric BROUSSARD est désigné secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la dernière séance

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 septembre 2025 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 09 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité ; sans remarque particulière.

ORDRE DU JOUR :

Présentation du dispositif participation citoyenne

Monsieur David DIONISIO, Adjudant-Chef, Officier de Police Judiciaire et commandant de la Brigade de Proximité de MONTFAUCON-EN-VELAY vient présenter le dispositif de « participation citoyenne » dans le but de le déployer sur la Commune de DUNIERES.

Il explique qu'une première présentation du dispositif a eu lieu en bureau communautaire auprès des maires du HPVc. Monsieur Le Maire a souhaité que cette même présentation soit effectuée auprès des conseillers municipaux.

Le dispositif repose sur des volontaires désignés comme étant des voisins vigilants devant faire remonter en gendarmerie tous faits inhabituels (vols, dégradations, vandalismes, dépôts sauvages ...).

L'adjudant-chef DIONISIO propose d'organiser une réunion publique afin de présenter ce dispositif à l'ensemble de la population. Il explique que cela vient en complément des caméras réparties sur le territoire dont l'historique des images est limité à 30 jours. Déjà aujourd'hui, quelques pratiques se sont installées comme signaler à son voisin son absence du domicile pour les vacances, par exemple.

Monsieur Le Maire explique que des administrés l'appellent pour lui relater des faits car ils ont peur de contacter directement la Gendarmerie. Il fait alors le relais mais conseille vivement aux habitants de signaler tous faits suspects en composant le 17. Il ajoute : « ce n'est pas de la délation mais un acte citoyen pour assurer la sécurité de tous ». Monsieur Le Maire informe que le responsable d'un dépôt sauvage a été identifié récemment suite aux témoignages de riverains. Il explique que récemment une cuve de 3000 l a été déposée dans la descente de Gournier. Il regrette que les auteurs de ces incivilités ne soient pas toujours inquiétés.

L'adjudant-chef DIONISIO explique que l'idée est de trouver des référents volontaires afin de quadriller la Commune.

Isabelle MEYNET soulève qu'il conviendra d'intégrer la signalétique du dispositif à l'étude en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'idée de proposer une réunion publique à l'ensemble de la population afin de présenter le dispositif et de désigner les personnes référentes.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

- **Syndicat des Eaux de Montregard : mise à disposition des biens**

Le Syndicat des Eaux de Montregard (SEM) s'est réuni le 15 octobre dernier pour statuer sur la mise à disposition des biens de la Commune au Syndicat.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence eau de la Commune de DUNIERES au Syndicat des Eaux de Montregard.

Pierrick MARCON explique que cette procédure intervient dans le cadre du transfert de compétence de l'eau au Syndicat des Eaux de Montregard.

Robert VALLAT demande si dans le cadre de la création d'un nouveau réseau, il s'agira également d'une mise à disposition ?

Monsieur Le Maire lui indique qu'il demandera confirmation au directeur du SEM et un retour sera fait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le Procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence eau de la Commune de DUNIERES au Syndicat des Eaux de Montregard.

- **Critères d'utilisation du boulodrome municipal**

Présentation par Monsieur Jean Paul GRANGE adjoint aux associations.

Jean Paul GRANGE explique que deux associations actives sur la Commune se partagent actuellement le boulodrome : d'un côté l'UBD Union Bouliste Duniéroise (24 licenciés) et de l'autre la pétanque Duniéroise (80 licenciés). Le sol est actuellement en sable.

Les joueurs de la pétanque ont sollicité la Commune afin de disposer de la moitié des jeux soit 4 pour pouvoir s'entraîner notamment en période hivernale en mettant du gravier et/ou des cailloux sur le sol. Ces 4 jeux ne pourraient donc plus être utilisés par l'UBD dont le sol doit être en sable.

Jean Paul GRANGE ajoute que l'UBD est actuellement engagé dans une compétition au niveau de l'Yssingelais et accueille régulièrement des compétitions qui nécessitent l'intégralité du boulodrome.

Il ajoute que la présence de gravier et/ou des cailloux sur le sol pourrait compliquer l'accueil de manifestations dans le boulodrome tel que la bourse aux jouets organisée par EPHATA ou encore le marché de Noël, en empêchant la pose des plastiques de protection sur le sol.

Marie Laure OUDIN, licenciée de l'UBD, précise qu'il s'agit d'un boulodrome et non d'un pétanquodrome. Elle ajoute que le secteur compte uniquement 3 boulodromes de cette taille à savoir : Sainte-Sigolène, Monistrol et Dunières. Il est donc important que le sol reste en sable afin de permettre la continuation des compétitions engagées au niveau de l'Yssingelais.

Jean Pierre NOUVET, licencié à la pétanque, informe qu'actuellement les joueurs se déplacent à Yssingeaux pour s'entraîner.

Pascal GOUY ajoute que Dunières a de la chance d'avoir un tel équipement sportif et qu'une mutualisation des espaces s'avère indispensable.

Isabelle MEYNET précise qu'il s'agit avant tout d'un équipement sportif et que les autres manifestations devront s'adapter.

Monsieur Le Maire consulte le Conseil Municipal sur l'opportunité d'un vote à bulletin secret. Un tiers des membres présents le réclame, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il sera procédé au vote à bulletins secrets.

Florian CHAUDIER, Marie Laure OUDIN, Jean Pierre NOUVET concernés par cette affaire ne prennent pas part aux votes :

- 12 voix pour le partage du boulodrome entre l'UBD et la pétanque duniéroise ; 2 contre ; 1 nul ; 2 blancs.
- ⇒ *Le boulodrome sera donc divisé en deux : 4 jeux pour l'UBD et 4 jeux pour la pétanque duniéroise.*

Monsieur Le Maire propose de procéder au partage soit à compter du 1^{er} janvier 2026 soit à compter du 1^{er} avril 2026.

Isabelle MEYNET suggère de laisser finir la saison ainsi et de mettre en place le partage à compter de la saison 2026-2027.

Florian CHAUDIER précise que la compétition de pétanque débute au 1^{er} janvier.

Un tiers des membres présents réclame, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il sera donc procédé au vote à bulletins secrets.

Florian CHAUDIER, Marie Laure OUDIN, Jean Pierre NOUVET concernés par cette affaire ne prennent pas part aux votes : le partage du boulodrome aura lieu :

En janvier 2026 : pour 10 voix

En avril 2026 : pour 6 voix

Blanc : 1

- ⇒ *Le boulodrome sera donc divisé en deux à compter du 1^{er} janvier 2026.*

AFFAIRES FINANCIERES :

- **Subventions aux associations sportives**

Monsieur Le Maire explique que les associations sportives peuvent bénéficier de deux subventions possibles ; les deux n'étant pas cumulatives.

- **Subvention aux associations sportives :**

Monsieur Le Maire explique que le système de calcul des subventions aux associations sportives ayant leur siège social à Dunières, sous la forme d'attribution de points pondérés en fonction de certains

critères (nombre de licenciés, niveau de la compétition, formation) est reconduit. Cette année, une prise en charge de 1€/heure par salarié est ajoutée.

- Subvention profession sport

Le dispositif départemental Profession Sport permet d'accompagner financièrement l'emploi au sein des clubs - adhérents ou non à un Groupement d'Employeurs - et aux comités sportifs départementaux dans la limite d'un plafond mensuel et d'un taux horaire. La mobilisation de cette aide départementale est en revanche strictement conditionnée à l'existence d'une aide locale dédiée à l'emploi sportif émanant de la Commune.

Monsieur Le Maire explique que des associations sollicitent cette subvention à savoir :

- Aqualoisirs
- HPV

SUBVENTION ASSOCIATIONS SPORTIVES 2025

Association	Licenciés et Dirigeants				Formation	Compétitions				Base	TOTAL	Subv. 2024 Valeur Pt 1,50	Salarlé	TOTAL	
	-18 ans		+18 ans			Dép.	Rep.	Mat.	Int.						
	Licenciés	Pts	Licenciés	Pts											
Pls	4		1		150	45	105	180	300	50					
Amicale des Sapeurs Pompiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- €	0	- €	
Aqua-Loisirs	39	15 6	30	30	150	45				50	600	750,00 €	0	750,00 €	
Athlé43	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- €	0	- €	
BC Dunlières	56	22 4	47	47	150		105			50	576	864,00 €	120	984,00 €	
Club de Full Contact et Kick Boxing de Dunlières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- €	0	- €	
Club et Ecole de Pêche Sportive	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- €	0	- €	
Dunlières Danse	84	33 0	28	28	0	0	0	0	0	50	414	621,00 €	768	1 389,00 €	
Football Club Dunlières	0	0	68	68	150	45	0	0	0	50	313	469,50 €	0	469,50 €	
Groupement H.P.V foot jeunes	120	48 0	0	0	0	45	0	0	0	50	575	862,50 €	0	862,50 €	
Gymnastique Volontaire de Dunlières	0		67	67							117	175,50 €		175,50 €	
l'Assoc. Sportive du Collège	77	30 8	0	0	0	0	0	180	0	50	538	807,00 €	0	807,00 €	
Pétanque Dunlièroise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- €	0	- €	
Plouf en famille	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- €	0	- €	
SEI/ITSU-DOJO (Karaté)	21	84	4	4	150		105			50	393	589,50 €	0	589,50 €	
Sport et Loisirs - Judo	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- €	0	- €	
Tennis Club	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- €	0	- €	
Tennis de table "LA LABORIEUSE"	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	- €	0	- €	
Union Bouliste Dunlièroise	0	0	24	24	0	0	0	180	0	50	254	381,00 €	0	381,00 €	
											3680	5 520,00 €	1249	6 769,00 €	

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour le versement des subventions aux associations sportives.

Jean Paul GRANGE explique que les règles ont été modifiées afin d'aider financièrement les associations ayant des salariés à hauteur de 1 €/heure.

Isabelle MEYNET demande si les associations qui ont 0 correspondent à celles qui n'ont pas rendu leur dossier de subventions. Jean Paul GRANGE lui répond que OUI.

Cédric BROUSSARD souhaite que soit limité l'aide aux associations afin de ne pas tomber dans de l'assistanat pour que celles-ci continuent à proposer des événements qui contribuent au dynamisme de la Commune.

Le Conseil Municipal, à la majorité une abstention (Pascale MERLE) valide les subventions à verser aux associations sportives.

AFFAIRES FONCIERES :

- Transfert biens de section Malataverne et La Villette

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a demandé le transfert à son profit des biens appartenant à la SECTION DE MALATAVERNE et des biens appartenant à la SECTION DE LA VILLETTÉ.

Monsieur le Maire rappelle à ce sujet les délibérations du 10/11/2016 par lesquelles la Commune a sollicité ces transferts.

Les arrêtés préfectoraux prononçant les transferts demandés ont été pris le 02/06/2017.

Ces arrêtés préfectoraux doivent maintenant faire l'objet d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière.

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner le cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'actes administratifs permettant le dépôt des arrêtés susvisés au Service de la Publicité Foncière.

Robert VALLAT précise qu'il reste en biens de sections : l'Allier, Faurie et le Crouzet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et désigne le cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'actes administratifs permettant le dépôt des arrêtés susvisés au Service de la Publicité Foncière.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Décision du Maire

Décision 03/2025

Monsieur Le Maire a autorisé les virements de crédits suivants pour permettre le remboursement des cautions à La Bobine :

Désignation	Dépenses (i)		Recettes (ii)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautions reçus	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-124 : Aménagement cimetière	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal prend note de cette information.

Robert VALLAT demande pourquoi la somme a été prise dans la ligne aménagement de cimetière. Il lui est précisé qu'une somme avait été budgétisée pour des travaux d'aménagement du cimetière mais que le trésorier a exigé l'imputation en section de fonctionnement.

Robert VALLAT demande qu'au prochain Conseil Municipal un état de l'occupation de la Bobine Créative soit présenté.

- **Informations diverses sur l'avancée des réflexions des différentes commissions.**

Pierrick MARCON informe que vu la recrudescence des nids de frelons sur la Commune de DUNIERES. La destruction de ceux-ci sera prise en charge intégralement par la collectivité y compris dans l'espace privé, quel que soit la distance par rapport à l'habitation principale du particulier. Sur l'espace public, ceux-ci continuent à être détruits par les pompiers. Il ajoute que les nids deviennent plus visibles du fait de la chute des feuilles dans les arbres.

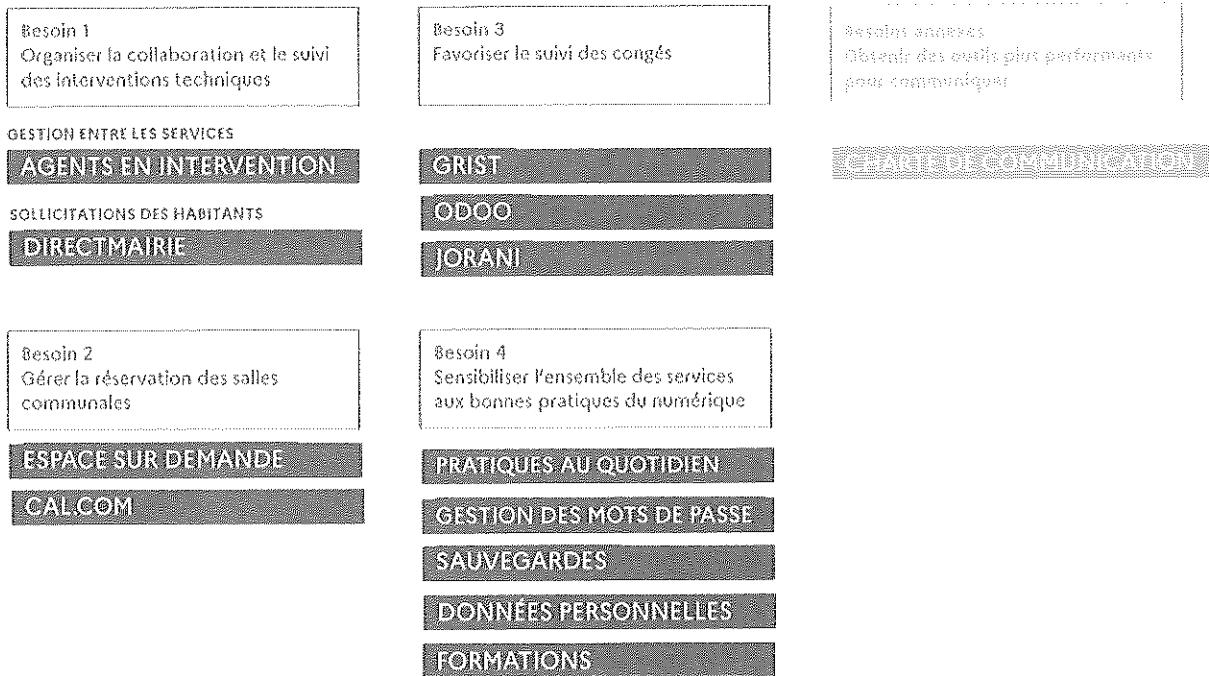
Monsieur Le Maire ajoute qu'il est indispensable que la Commune agisse car les effets peuvent être dévastateurs aussi bien pour la biodiversité que pour les humains.

Robert VALLAT souhaiterait un bilan sur l'efficacité des pièges.

Monsieur Le Maire informe de l'embauche en CDD de Monsieur Eric CLOT pour remplacer Monsieur René LARDON, parti en retraite. Il aura en charge l'entretien des bâtiments sportifs et la propreté de la ville.

Monsieur Le Maire informe qu'un recrutement a été lancé pour un responsable des services techniques. Monsieur Jean Luc TOMADESSO, occupant actuellement ce poste, a demandé une retraite progressive au 1^{er} décembre. Il est donc important d'anticiper son départ prévu fin 2027.

Monsieur Le Maire rappelle que la délibération 20240910-2 validant un accompagnement numérique de la Collectivité par l'ANCT. Un des objectifs étant de trouver des solutions numériques adaptées qui répondent aux besoins de la collectivité. 3 groupes de travail ont été constitués : les services administratifs, entretien et techniques. Il en ressort :



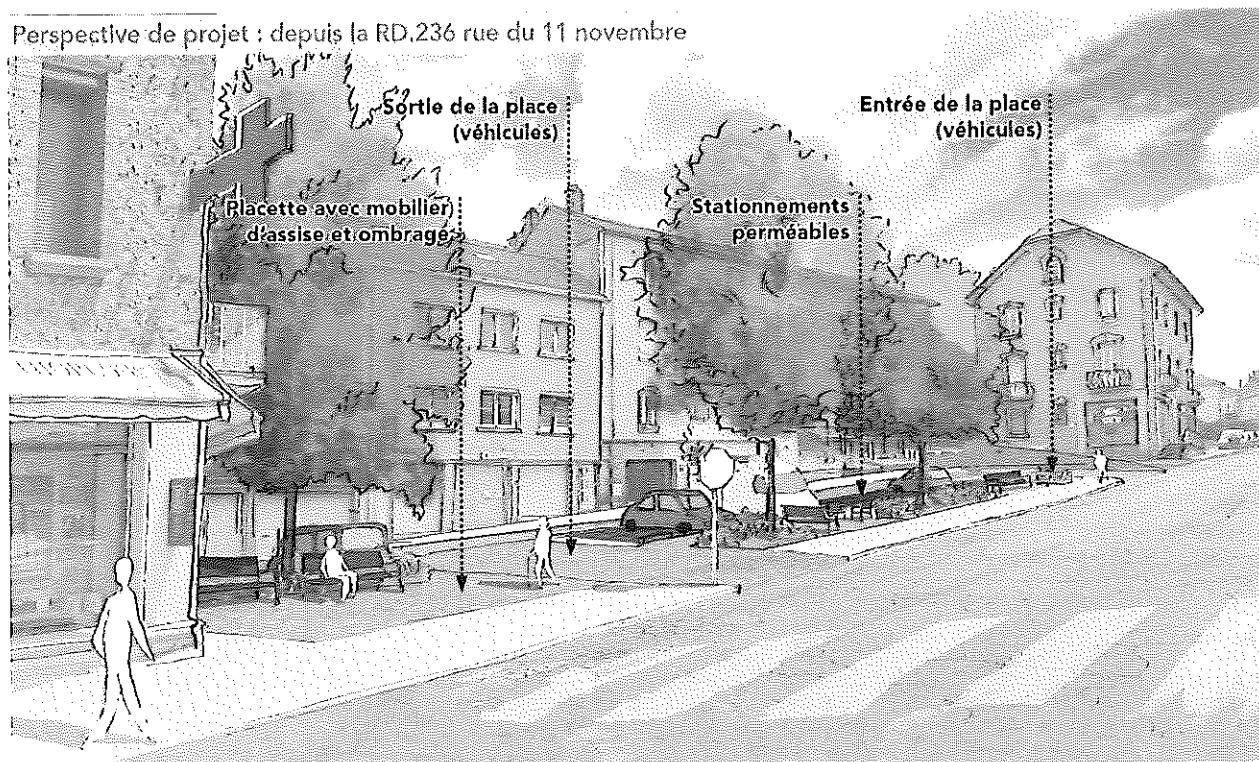
Lors de la restitution finale le choix des outils numériques sera présenté ainsi qu'un échéancier de déploiement.

Monsieur Le Maire informe de la mise en place d'un plan d'action pour lutter contre les TMS (Troubles Musculosquelettiques). L'idée étant au sein de chaque groupe de travail de faire remonter les difficultés physiques rencontrées afin de trouver des solutions techniques par l'acquisition, par exemple, de nouveaux outils ou matériels. Un plan d'investissement sera ensuite présenté.

Monsieur Le Maire présente l'aménagement futur de la Place et Rue Saint Martin. D'ici à la fin de l'année, la partie réseaux sera lancée. Ensuite, les aménagements de surface seront réalisés. Ce dossier sera présenté, lors d'un prochain Conseil Municipal dans sa version définitive, car il fera l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR (Etat) notamment. Monsieur Le Maire informe qu'une réunion publique a eu lieu à laquelle de nouveaux élus ont participé (7) et environ une trentaine de personnes concernées par les travaux futurs : habitants, commerçants Une attention toute particulière devra être accordée au sens de giration afin de ne pas pénaliser les livraisons par des camions. La fontaine pourrait être déplacée sur le parvis de l'Eglise, vers La Bobine, et transformée en fontaine sonore autour de laquelle une table pourrait trouver place. La table étant un des éléments de l'identité territoriale communautaire. Monsieur Le Maire rappelle qu'une Commune est dynamique lorsque ces places sont vivantes.

Marie Laure OUDIN attire l'attention sur l'accessibilité des trottoirs et informe que ceux vers la Maison de santé, par exemple, ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Isabelle MEYNET attire l'attention sur l'aménagement de la placette vers le Kebab et rappelle que certains commerçants (La Bascule) ont eux-mêmes aménagés leurs espaces sur le Domaine Public. Le montant lié à l'occupation devra en tenir compte.



Robert VALLAT indique qu'il conviendra de changer un arbre Rue de Bellevue. Pascal GOUY lui répond que ID VERDE doit intervenir pour le remplacer.

Concernant l'école des Sœurs, Monsieur Le Maire informe que le processus d'achat avec Vallons des Pins et l'Etablissement Public Foncier est toujours en cours. Le mur écroulé est en cours de réparation. Sur la partie devant revenir à la Commune de DUNIERES, sa reconstruction ne se fera pas à l'identique. L'aménagement futur du site n'étant pas connu à ce jour.

Une faisabilité patrimoniale technique et économique devrait être lancée afin d'envisager plusieurs scénarios : déconstruction totale ou partielle / réhabilitation L'idée étant d'obtenir des chiffres précis afin d'avoir un véritable outil d'aide à la décision.

Robert VALLAT rappelle qu'il est impératif d'associer un architecte du patrimoine dans cette étude. Monsieur Le Maire lui répond que le cahier des charges est actuellement à la relecture de l'Architecte des Bâtiments de France.

Pascal GOUY informe que le programme voirie 2025 devrait débuter semaine 46-47. Certains secteurs comprenant des réseaux devraient être plus compliqués du fait de la coordination à avoir avec le SEM et le HPVc.

Monsieur Le Maire revient sur l'éboulement du Quartier de Béraud et informe que la procédure à l'amiable est toujours en cours. Pascal GOUY dit que la solution pourrait être rapide si la Collectivité prenait en charge l'intégralité des frais de déblaiement mais espère une participation financière des assurances. Une réponse de l'avocat de la partie adverse est attendue début novembre. Fort heureusement, seulement quelques usagers sont impactés et des itinéraires de remplacement sont possibles.

Monsieur Le Maire informe que la réception des travaux de déconstruction des HLM de l'OPAC rue du Stade a été effectuée. Cet espace libre et propre pourra servir de stationnement provisoire ou pour des fêtes. Une rencontre a lieu le 18 novembre avec les dirigeants de l'OPAC pour discuter des modalités d'achat du terrain à 120 000 €. Le prix du m² est similaire à celui pratiqué sur la Commune de RIOTORD. Les travaux de finalisation du complexe sportif sont en cours.

Pascal GOUY informe que des travaux de sécurisation du carrefour de Malataverne ont été effectués à savoir :

- Création d'une ligne blanche continue sur la RD501, avec flèches de rabattement
- Remplacement de tous les cédez le passage par des STOP (le Département prépare un arrêté conjoint)
- Renforcement de la signalisation d'approche : pose de 2 panneaux danger AK14 + panonceau carrefour dangereux sur la RD501
- Renforcement de la signalisation d'approche sur la RD23 en venant de Dunières avec un panneau lumineux (trajet le plus accidentogène)
- Réalisation de bandes rugueuses sur les 2 côtés de la RD501, et la RD23 côté Dunières
- Rabattement de la VC de la Gueuse sur la RD23 va être réalisé avec de la signalisation provisoire (K5C)

Monsieur Le Maire remercie Monsieur CIGOLOTTI, Conseiller Départemental et Monsieur BRUN, Vice-Président du Conseil Départemental, en charge du réseau routier pour les dispositions prises rapidement.

Pascal GOUY informe également qu'un courrier a été adressé au Département de la Haute-Loire pour demander un aménagement de la sortie du Hameau de Malataverne sur la RD 501.

Pascal GOUY précise que l'acquisition d'une partie de la maison MOUNIER (ex SOUVIGNET) Rue du 8 Mai devrait intervenir avant la fin de l'année. Les travaux de déconstruction pourraient être engagés ensuite.

Monsieur Le Maire informe d'un prochain rendez-vous avec les propriétaires riverains de la ZA du Solier afin de trouver des solutions pour réduire le risque inondation sur la zone d'activités. En parallèle, une étude hydraulique devrait être lancée.

Marie Laure OUDIN informe de la mise en vente de la parcelle AK n°684 au 27 Rue du Onze Novembre. Monsieur Le Maire lui indique que la Commune devra mettre des priorités en fonction des futurs aménagements mais qu'une réflexion en commission devra être menée.

Hélène DREVET informe de la collecte de la Banque Alimentaire Auvergne les vendredi 28 et samedi 29 novembre. Cette collecte aura lieu à Carrefour Market. La Collecte Nationale constitue le seul moment de l'année où l'ensemble du réseau des Banques Alimentaires sollicite les dons de denrées alimentaires auprès du grand public. Les produits recueillis par les bénévoles sont ensuite redistribués localement afin de venir en aide aux personnes en situation de précarité dans le département.

Des bénévoles sont recherchés pour assurer des permanences de 2 heures maximum, en binôme, sur l'une des 2½ journées de la collecte. Hélène DREVET demande aux conseillers municipaux de penser à s'inscrire.

DATE A RETENIR :

Prochain Conseil Municipal : 17.11.2025 20h

Fin de la séance, fait à DUNIERES le 23 octobre 2025

Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

